

MANDAT

DU

GROUPE DE TRAVAIL D'ATACH SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ DURABLES À FAIBLE EMPREINTE CARBONE

1. Mission

En mettant l'accent sur le renforcement de la résilience climatique ainsi que sur l'adaptation aux répercussions et aux menaces actuelles, émergentes et futures des changements climatiques dans le domaine de la santé et leur atténuation, le groupe de travail de l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (« ATACH » ou l'« Alliance ») sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone contribue à mener à bien la mission globale de l'Alliance, à savoir : « Réaliser l'ambition fixée à la COP26 de mettre en place des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et durables, en utilisant le pouvoir collectif des États Membres de l'OMS et d'autres parties prenantes de sorte à faire avancer ce programme au rythme et à l'échelle requis ; et promouvoir l'intégration du lien entre changements climatiques et santé dans les plans nationaux, régionaux et mondiaux respectifs. »

2. Objectifs et fonctions du groupe de travail sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone

Grâce à la coordination et à la collaboration, le groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone s'efforce d'aider les États Membres – y compris ceux qui ont signé les engagements du volet santé de la COP26 relatifs à la mise en place de systèmes de santé durables et à faible empreinte carbone – à contribuer aux objectifs nationaux visant à réduire à zéro les émissions nettes et à promouvoir la responsabilisation.

Le groupe de travail sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone se réunira au minimum tous les six mois.

Principaux objectifs du groupe de travail sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone :

- Recenser les connaissances et les outils techniques existants pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de référence des systèmes et établissements de santé et les mettre à la disposition des États Membres et des partenaires d'ATACH.
- Recenser, diffuser, renforcer et promouvoir les données et les connaissances sur des sujets clés en lien avec les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone (par exemple, avantages de la réduction des émissions liées aux soins de santé, technologies pour des systèmes et des établissements de santé durables à faible empreinte carbone, perspectives de promotion de la durabilité à faible empreinte carbone et efficacité des interventions).
- Recenser et diffuser les enseignements et les meilleures pratiques tirés des expériences des pays et des partenaires, et appuyer les apprentissages.
- Identifier les besoins des pays pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre leurs engagements en matière de systèmes de santé durables à faible empreinte carbone et leur offrir un accès facilité à l'assistance technique.
- Faciliter l'accès du secteur de la santé aux financements destinés à la dimension sanitaire de l'action en matière de changements climatiques et veiller à renforcer efficacement les capacités du secteur de la santé pour qu'il soit en mesure de proposer des projets associant lutte contre les changements climatiques et santé.
- Favoriser la collaboration entre les partenaires pour surmonter les défis et les blocages communs, en particulier lorsqu'une action collective est nécessaire pour atteindre des objectifs communs, par exemple en ce qui concerne les normes, l'accès au financement, l'engagement, la collaboration avec le secteur privé, etc.

Fonctions

Les fonctions essentielles du groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone sont les mêmes que celles de l'Alliance mais, grâce aux échanges et à la collaboration entre experts techniques de haut niveau, elles seront axées sur le recensement des actions permettant d'instaurer des systèmes de santé durables à faible empreinte carbone :

- **Mise en œuvre d'un changement mondial au sujet des questions prioritaires pour l'instauration de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques** : Cette fonction se concentre sur les domaines dans lesquels le pouvoir collectif des États Membres et des autres parties prenantes peut, le cas échéant, opérer un changement mondial. Elle illustre l'intérêt collectif du groupe de travail d'ATACH pour les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone ainsi que pour des thèmes propres au contexte qui peuvent être plus facilement applicables à de plus petits groupements d'États Membres.
- **Suivi** : Collaborer avec l'OMS dans les travaux visant à recueillir des données sur les progrès accomplis au niveau des pays par rapport aux engagements pris par les pays en matière de systèmes de santé durables à faible empreinte carbone. Outre les indicateurs de processus, la mise en place d'un système de suivi fournissant des informations sur, par exemple, les principaux éléments au sein des systèmes de santé générant des émissions, l'exhaustivité des plans nationaux de réduction des émissions, les technologies clés mises en avant et les obstacles potentiels à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'instauration de systèmes de santé durables à faible empreinte carbone sera encouragée.
- **Assurance de la qualité** : Collaborer avec l'OMS afin d'élaborer des mécanismes d'assurance de la qualité conçus pour que les évaluations, les plans et la mise en œuvre aient la qualité requise pour tenir les engagements pris, facilitant ainsi une compréhension commune de ces engagements et de la mesure des progrès accomplis. L'objectif principal est de contribuer à répertorier les domaines dans lesquels un soutien est nécessaire et de recenser les meilleures pratiques.
- **Financement** : Il s'agit d'identifier les besoins en matière de financement et d'aider les États Membres à accéder en temps utile et de façon pérenne aux financements, notamment à ceux destinés à l'action climatique. Ces informations alimentent également la fonction de suivi, qui consiste à surveiller les performances des agences de financement nationales ainsi que des donateurs/des agences de développement pour ce qui est de la mise à disposition de fonds pour répondre aux besoins des États Membres par rapport aux engagements pris.
- **Partage des connaissances et coordination de l'accès à l'assistance technique** : Cette fonction offre aux participants à l'Alliance un forum leur permettant de partager leur expertise, leurs connaissances et leurs expériences en matière d'évaluation, de planification de la mise en œuvre, de financement et de suivi des engagements. Elle favorise l'échange entre les participants et l'accès à l'information afin de permettre la réalisation des engagements reposant sur des données probantes et présentant un bon rapport coût-efficacité. Elle peut inclure une fonction de conseil à l'OMS sur la coordination de l'accès à l'assistance technique, soit directement (sous réserve de la disponibilité des fonds), soit en fonction des capacités des participants.

3. Secrétariat

Sous réserve de la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes, l'OMS assure le Secrétariat d'ATACH et de chacun de ses groupes de travail. Le mandat d'ATACH (disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) donne davantage d'informations sur le rôle du Secrétariat.

4. Participants

Le groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone est ouvert aux mêmes catégories de participants que l'Alliance elle-même. Après confirmation de la liste des participants à l'Alliance (au terme du processus de demande spécifié dans les mandats de l'Alliance), ceux-ci seront invités à confirmer le groupe de travail particulier auquel ils souhaitent prendre part en envoyant un courriel à l'adresse healthclimate@who.int. Les participants souhaitant prendre part au groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone seront ajoutés au groupe et recevront automatiquement des invitations aux réunions pertinentes. Ils auront, à tout moment, la possibilité de quitter le groupe de travail.

5. Responsabilités des participants au groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone

En rejoignant le groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone, les participants s'engagent à :

- respecter le présent mandat ;
- promouvoir le travail, la vision, les buts et les objectifs du groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone ;

- faire preuve d'initiative et participer aux activités, discussions et délibérations du groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone, et contribuer à la mise en œuvre des actions et des priorités découlant du plan de travail convenu et des débats ;
- participer, le cas échéant, aux réunions du groupe de travail d'ATACH sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone ;
- partager selon qu'il conviendra leurs connaissances et les informations dont ils disposent (bilans d'expérience, études de cas, résultats de programme, etc.) avec les autres participants à l'Alliance.

6. Présidents du groupe de travail sur les systèmes de santé durables à faible empreinte carbone

En vertu du mandat de l'Alliance, qui constitue le point de départ de l'action des groupes de travail, chacun d'entre eux aura deux coprésidents ; ceux-ci représenteront d'une part les institutions gouvernementales dotées d'un mandat dans le domaine des changements climatiques et de la santé, et d'autre part les agences/organisations techniques, dans le but de mener l'action du groupe de travail et de progresser dans la mise en œuvre de son programme. L'OMS, en qualité de gestionnaire d'ATACH, les pays coorganisateurs et les présidents des groupes de travail formeront le Groupe directeur, chargé d'assurer la coordination des travaux au sein de l'Alliance et de discuter des priorités émergentes.

Les coprésidents des groupes de travail seront nommés par l'OMS en consultation avec les coorganisateurs d'ATACH pour une durée initiale d'un (1) an.

Critères de sélection des présidents des groupes de travail :

- Institutions gouvernementales ayant un mandat dans le domaine des changements climatiques et de la santé. La possibilité pour les pays d'assurer la coprésidence sera envisagée en fonction de leur proactivité, de la priorité qu'ils accordent au domaine sur lequel porte l'action du groupe de travail et de leur capacité à faire avancer les choses dans la réalisation des objectifs et des buts du groupe de travail.
- Agences/organisations techniques ayant une expérience technique avérée et des acquis sur le sujet. La motivation, la proactivité et les capacités nécessaires pour avancer sur la voie de la réalisation des buts et des objectifs du groupe de travail seront également prises en compte par le Secrétariat.

Manifestation d'intérêt pour présider un groupe de travail d'ATACH :

Tous les participants à l'Alliance sont invités à manifester leur intérêt à présider l'un de ses groupes de travail en envoyant un message au Secrétariat (healthclimate@who.int). Toutes les candidatures seront évaluées par le Secrétariat de l'OMS, qui consultera les cogestionnaires, et les décisions seront transmises au Groupe directeur et communiquées aux candidats. La liste définitive des présidents proposés tiendra également compte de la représentation de l'ensemble des Régions de l'OMS dans le mécanisme global de gouvernance d'ATACH.

Rôle des coprésidents des groupes de travail d'ATACH :

Comme cela est indiqué dans le mandat de l'Alliance, les coprésidents des groupes de travail d'ATACH doivent :

- présider les débats lors des réunions du groupe de travail (en veillant à ce que l'accent soit mis sur l'action et les résultats) ;
- faire en sorte que les participants au groupe de travail participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan de travail ;
- collaborer avec le Secrétariat pour avancer vers la réalisation des objectifs et des plans du groupe de travail, notamment pour élaborer son plan de travail ;
- aider le Secrétariat et le Groupe directeur à déterminer les priorités et/ou des défis à relever pour atteindre les objectifs propres au groupe de travail ;
- promouvoir et assurer des synergies avec d'autres groupes de travail ;
- participer aux réunions du Groupe directeur, en représentant les travaux, les questions et les points de vue du groupe de travail au sens large ;
- épauler le Secrétariat pour élaborer l'ordre du jour et participer activement à la réunion du groupe de travail d'ATACH.

7. Amendements

Le présent mandat peut être modifié de temps à autre par le Secrétariat en consultation avec le Groupe directeur.

